Nations Unies S/PV.7648



Conseil de sécurité

Distr. générale
16 mars 2016
Français
Original : anglais

Communiqué officiel publié à l'issue de la 7648e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos, au Siège, à New York, le mercredi 16 mars 2016, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal de séance :

« Le 16 mars 2016, en application des dispositions des sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), le Conseil de sécurité a tenu sa 7648e séance, à huis clos, avec les représentants des pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo.

Le Président, agissant en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil, a invité le Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo, Maman Sidikou, à participer à la séance.

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents et de personnel de police ont entendu un exposé présenté par M. Sidikou.

Les membres du Conseil, M. Sidikou et les représentants des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police participant à la rencontre ont eu un échange de vues. »

16-04237 (F) 160316 160316

